

Communiqué 22/02/2017

Résorption des zones blanches, en téléphonie mobile.

À l'ère du tout numérique, l'Yonne connaît encore de nombreuses zones blanches dans ses réseaux de téléphonie mobile.

Cette anomalie n'est pas une spécificité icaunaise, mais un vrai handicap pour les habitants des 31 communes du département qui n'ont toujours pas de connexion avec leur téléphone portable.

Pour réparer cette injustice économique et sociale, le SDEY va œuvrer à supprimer la fracture numérique en téléphonie mobile qui pénalise encore certains de nos territoires, à la demande de la préfecture de l'Yonne, en accord avec les parlementaires et en lien avec les EPCI.

Au niveau national, 30 M€ sont mobilisés pour financer les infrastructures (dalles & pylônes) de points hauts, soit environ 100 000 €/commune rurale et 130 000 €/commune de montagne.

Un appel à projets national pour 800 sites stratégiques, à vocation économique ou touristique, n'ayant pas de couverture mobile, va aussi être lancé.

Dans l'Yonne, c'est les EPCI représentés par la commune nouvelle de Charny-Orée-de-Puisaye qui a en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux, le SDEY en ayant la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Pour chacune des 31 communes (30 centres-bourgs et 1 bourg) éligibles à cette politique d'aménagement numérique du territoire, plusieurs sites ont été identifiés pouvant recevoir les infrastructures passives (dalle & pylône).

Le SDEY est aussi en charge de la passation des marchés publics pour l'aménagement de ces points hauts.

Une fois ces travaux réalisés par le SDEY, des opérateurs leaders devront installer et entretenir des équipements actifs, permettant de couvrir ces zones blanches.

Dans l'Yonne, Free Mobile a été identifié pour 20 zones tandis que Bouygues Telecom aura en charge d'équiper les 11 zones blanches restantes. Ce travail d'aménagement en téléphonie mobile du territoire départemental se fera sous le contrôle de l'Arcep.

● **Liste des 31 communes concernées par la résorption des zones blanches.**

89	89019	ARTHONNAY
89	89020	ASNIERES-SOUS-BOIS
89	89042	BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
89	89048	BOEURS-EN-OTHE
89	89057	BROSSES
89	89071	CHAMOUX
89	89073	CHAMPIGNELLES
89	89084	CHARENTENAY
89	89089	CHASTELLUX-SUR-CURE
89	89091	CHATEL-CENSOIR
89	89141	DISSANGIS
89	89148	DRUYES LES BELLES FONTAINES
89	89175	FONTENAY PRES CHABLIS
89	89177	FONTENAY-SOUS-FOURONNES
89	89187	GIGNY
89	89191	GLAND
89	89192	GRANDCHAMP
89	89220	LAVAU
89	89232	LUCY LE BOIS
89	89237	MAILLY-LA-VILLE
89	89238	MAILLY-LE-CHATEAU
89	89246	MASSANGIS
89	89247	MELISEY
89	89253	MERRY-SUR-YONNE
89	89262	MOLOSMES
89	89266	MONTILLOT
89	89279	NOYERS SUR SEREIN
89	89283	OUANNE
89	89310	LA POSTOLLE
89	89320	QUINCEROT
89	89359	SAINTE-MURICE-AUX-RICHES-HOMMES
89	89367	SAINTS
89	89383	SEMENTRON
89	89395	LES SIEGES
89	89398	SORMERY
89	89422	TRICHEY
89	89426	VAL DE MERCY
89	89428	VALLERY
89	89462	VILLENEUVE-LES-GENETS
89	89469	PERCENEIGE

• Calendrier de réalisation

- 11 mai 2016 : Signature de la convention de mandat entre le SDEY et la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye déléguant la maîtrise d'ouvrage au SDEY
- 19 mai : Début de la consultation (Publication de l'Avis).
- 24 juin : Remise des offres par les entreprises au SDEY
- 24 juin : Ouverture des plis (8 offres)
- 19 juillet : Commission d'Appel d'Offres (Attribution du marché de travaux pour la construction des points hauts).
- 29 juillet : Notification du marché
- Novembre 2016 : Début des travaux

• Budget

Le montant d'une opération est évalué à 180 000€ TTC, soit un total de 5 400 000€.

Les dépenses réalisées par le SDEY : cout des travaux et dépenses annexes telles que les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les frais juridiques et les frais financiers liés à l'utilisation d'une ligne de trésorerie, seront immédiatement refacturés à la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye.

Les frais liés aux charges du personnel et des frais annexes tel que la communication resterons à la charge du SDEY.

Contact Presse SDEY - Caroline Legros - c.legros@sdey.fr
03 86 52 02 30 - 06 40 17 03 17